

**République Française**



**Département de la Charente**

**Séance du mercredi 03 Juillet 2024**

**Délibération n°20240703\_03**

**Nombre de conseillers communautaires :**

En exercice : **70**

Présents : 37

Suppléants : 3

Pouvoirs : 4

**= VOTANTS : 44**

- dont « pour » : 44

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public de la Communauté de Communes  
d'un bien immobilier sis 5 bis rue Principale à Vars**

Le mercredi 03 juillet 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 28/06/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TUSSON.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier - LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique - CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BOUYSSSET Céline - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise BORDES Jean-Jacques – MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – VERGNAUD David - BOUCHET Éric LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - MAGNANT Jocelyne – MICHONNEAU Patrick.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

3-DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs :

1-GEOFFRION Olivier pouvoir à FOURÉ Brigitte

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à BOIREAUD Philippe

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

4-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

-----  
Absents/excusés : COMBAUD Alain – LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie – BORNE Bernard – BLANCHON Alain-FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre - DURAND Jean-Louis - PAPILAUD Sonia – HENTRY Jimmy - JEUNE Karine – FOUGERAT Liliane - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - POTEL Maryse - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques-PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – SEVRIT Raymond - JÉROME Géraldine.  
-----

Secrétaire de séance : Éric BOUCHET.

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public de la Communauté de Communes d'un bien immobilier sis 5 bis rue Principale à Vars**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2111-1 et L2141-1,*

Considérant que la Communauté de Communes est propriétaire d'un bien, constitué d'un bâtiment d'une surface utile totale de 197,54 m<sup>2</sup> ainsi que d'une cour bitumée de 135 m<sup>2</sup> environ et d'un espace bitumé de 125 m<sup>2</sup> environ couvert avec auvent sur 60 m<sup>2</sup> environ, situé sur une parcelle cadastrée B n° 203 d'une superficie de 553 m<sup>2</sup>, 5 bis rue Principale à Vars,

Considérant que ce bien accueillait, jusqu'à août 2022, des services de petite enfance (multi-accueil, RAM et LAEP), et était donc affecté à l'usage du public ou à un service public,

Considérant ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public ou à un service public et est inoccupé depuis septembre 2022,

Considérant le souhait de la Communauté de Commune de vendre,

Considérant que la Communauté de Communes n'entend pas donner à ces biens une nouvelle affectation à l'usage direct du public ou à un service public,

Considérant la nécessité de constater la désaffectation matérielle du bien et de délibérer pour son déclassement du domaine public,

Mr le Président propose de désaffecter le bien précité du domaine public intercommunal, en vue de le céder au plus offrant.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :***

- **DE CONSTATER** la désaffectation du domaine public intercommunal ce bien sis 5 bis rue Principale à Vars,
- **D'APPROUVER** son déclassement du domaine public intercommunal pour l'intégrer au domaine privé intercommunal
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à cette vente.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Christian CROIZARD**

